

AVIS PUBLIC

ORDONNANCE ÉDICTÉE PAR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

AVIS PUBLIC est par la présente, donné que lors de la séance ordinaire du 27 juin 2023, le conseil de l'arrondissement de Verdun a édicté l'ordonnance suivante :

**« Ordonnance relative à l'occupation de comptoirs de vente
sur le domaine public pour la saison 2023 »**

À la séance du 27 juin 2023, le conseil d'arrondissement de Verdun décrète :

1. Qu'il permet l'occupation d'un comptoir de ventes en faveur des commerces de la zone piétonne de la rue Wellington pour la période de piétonnisation, aux conditions suivantes :
 - L'implantation devra se faire en conformité avec les indications de la Direction de la santé publique de Montréal et des instances de sécurité;
 - L'activité doit se faire dans le prolongement des limites latérales de l'établissement commercial auquel le certificat d'autorisation commerciale est rattaché;
 - Les produits vendus dans le cadre de cette activité doivent être liés aux produits retrouvés dans l'établissement commercial;
 - L'utilisation de parasol ou de chapiteau sera permis pour se protéger du soleil;
 - Cette occupation se fera sans frais.

Cette ordonnance a été édictée en vertu du *Règlement no. 1516 sur l'occupation du domaine public* (art. 29.1)

Donné à Verdun, le 6 juillet 2023.

Diane Garand (original signé numériquement)

Diane Garand
Secrétaire d'arrondissement par intérim